



Heures supplémentaires non payées

Par **jean fanch**, le **20/06/2010** à **07:58**

Bonjour,

voilà bientôt 13 ans que je travaille dans une entreprise de maçonnerie et au mois de novembre dernier mon patron m'a dit qu'il ne m'avait pas payé certaines heures .il m'a donc payé mais il ne prend pas en compte les 13 années seulement 4 ans et demi en a t-il le droit ? est ce la loi?et que puis je faire ?merci de m'eclairer jean fanch